REPUBLIQUE FRANCAISE
-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-
DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-
VILLE DE LE PORTEL
-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

Arrêté prescrivant l'ouverture d'une enquête publique relative au Déclassement du Domaine public « rue du Maréchal Foch » (partie comprise entre la rue de l'Aigle – boulevard Pasteur et rue de la Neuville)

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE
Le Maire de Le Portel ,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,
Vu le Code de la Voirie Routière, notamment ses articles R. 141-3, R. 141-4 à R.141-10, R 141-4
Vu le code des relations entre le public et l'administration dans ses articles L.134-1 à L. 134-2 et R. 134-3 à R. 134-32

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 08 février 2021 approuvant la mise à enquête du projet de déclassement d'une partie du terrain d'assiette de la voie rue du Maréchal Foch (partie comprise entre rue de l'Aigle – boulevard Pasteur et rue de la Neuville)

Considérant que le projet « immobilier » occupe une partie du domaine public de la rue du Maréchal Foch,

Considérant que la partie de la rue du Maréchal Foch, qui doit être cédée, relève du domaine public routier et qu'il convient de procéder à son déclassement

ARRETE

Article 1er :
Il sera procédé à une enquête publique en vue de déclasser du domaine public communal une partie du terrain d'assiette de la voie rue du Maréchal Foch (partie comprise entre rue de l'Aigle – boulevard Pasteur et rue de la Neuville).
L'emprise est précisée dans les pièces constituant le dossier d'enquête publique.

Article 2 :
Est désigné en qualité de Commissaire Enquêteur Monsieur Luc GUILBERT, figurant sur la liste d'aptitude des commissaires-enquêteurs du département du Pas-de-Calais

Article 3 :
La dite enquête se tiendra à compter du mercredi 31 mars 2021 à 8 h 00 jusqu'au mercredi 14 avril à 17h 00 inclus à la mairie de Le Portel, 51 rue Carnot 62480 LE PORTEL.

Article 4 :
Le dossier d'enquête publique, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur seront tenus et mis à disposition du public dans les locaux municipaux

mentionnés à l'article 3 du présent arrêté et consultables aux jours et heures habituels d'ouverture, à savoir :

Les lundis au vendredis de 8 h 00 à 12h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et éventuellement consigner ses observations dans le registre d'enquête, ou de les adresser par écrit à la mairie de Le Portel, 51 rue Carnot 62480 LE PORTEL, à l'attention de Monsieur Luc GUILBERT-Commissaire-enquêteur, ou par adresse électronique mairie@ville-leportel.fr. Le dossier est également mis en ligne sur le site officiel de la commune (www.mairie-lepotrel.fr) pendant toute la durée de l'enquête publique.

Article 5 :

Monsieur Luc GUILBERT, assurera des permanences en Mairie de Le Portel, afin de recevoir les observations du public aux jours et horaires suivants :

- le mercredi 31 mars 2021 de 9 h00 à 12 h 00
- le mercredi 14 avril 2021 de 14 h 00 à 17 h 00

Article 6 :

Un avis au public ainsi que le présent arrêté faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié par voie d'affichage à la porte de la Mairie, sur le site officiel de la commune (www.mairie-leportel.fr), une publication dans le journal d'annonces légales « la voix du nord » et sur les lieux concernés par le déclassement

- au moins quinze (15) jours avant l'ouverture de celle, et pendant toute sa durée

Article 7 :

A l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête sera clos et signé par le Commissaire Enquêteur qui devra retourner à Monsieur le Maire, dans un délai d'un mois, l'ensemble du dossier d'enquête accompagné de son rapport et de ses conclusions motivées.

Article 7 :

A l'issue de l'enquête publique, le projet de déclassement du domaine public d'une partie de la rue du Maréchal Foch sera soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

Article 8 :

Monsieur le Maire de Le Portel, Monsieur Luc GUILBERT Commissaire Enquêteur, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et transmis au contrôle de légalité.

A LE PORTEL, Le 12 mars 2021
Olivier BARBARIN

MAIRIE DE LE PORTEL (PAS-DE-CALAIS)

Maire de LE PORTEL

Vu ST Vu DGS

NOTICE EXPLICATIVE

La présente enquête publique concerne le déclassement d'une partie du terrain d'assiette de la voie rue du Maréchal Foch (partie comprise entre la rue de l'Aigle – boulevard Pasteur et de la rue de la Neuville) pour la mise en œuvre d'un projet immobilier.

Contexte :

La SCI ELHO FAMILY finalise l'acquisition du bien situé rue du Maréchal Foch, cadastré XC 213 et d'une superficie de 162 m². Elle prévoit la création d'un commerce. Il convient de rappeler que ce bien/local construit en 2014 par la SCI Saint André est depuis cette date inoccupé et n'a jamais fait l'objet d'une acquisition.

Au vu de la configuration/forme du bien acheté et aussi pour le développement et la pérennisation de cette future activité, l'entité a besoin d'une surface supérieure. Aussi elle a fait connaître son souhait de s'agrandir et d'acquérir devant ce local une partie du domaine public, environ 106 m².

Dans le cadre de sa politique de développement du tourisme, des commerces, de la valorisation du front de mer, il apparaît opportun de répondre favorablement à cette demande

Projet :

Ce projet occupe une partie du domaine public selon les plans annexés..

Il convient en préalable à la cession de cette emprise de procéder au déclassement du domaine public communal.

Il sera aussi procédé à l'interdiction de stationner et à la clôture afin d'engager la désaffectation.

Le projet est repris sur les documents si-annexés :

- plan de situation,
- plan de masse actuel
- plan de masse état futur comportant indication des limites existantes de la voie communale, des parcelles riveraines et des limites projetées après déclassement.

dressés par la SAS GEO SOLUTION, géomètres experts à SAINT MARTIN LES BOULOGNE

Département :
PAS DE CALAIS

Commune :
LE PORTEL

Section : XB
Feuille : 000 XB 01

Échelle d'origine : 1/500
Échelle d'édition : 1/2500

Date d'édition : 29/03/2021
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC50
©2017 Ministère de l'Action et des Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :
BOULOGNE SUR MER
Pôle de topographie et Gestion cadastrale
26 Rue d'Aumont 62321
62321 BOULOGNE SUR MER
tél. 03.21.10.29.02 -fax 03.21.10.29.42
ptgc.620.boulogne-sur-mer@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

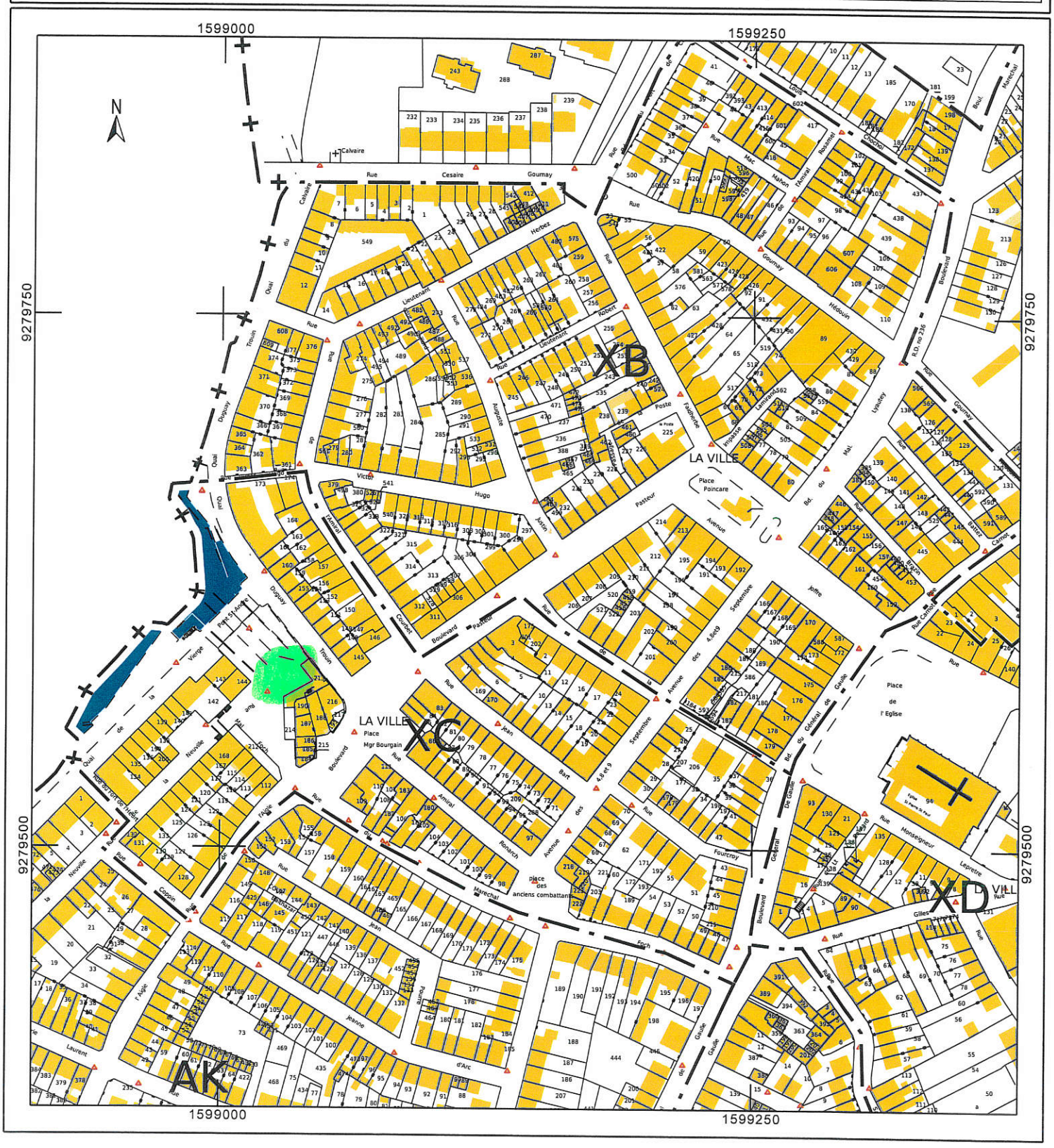

Département :
PAS DE CALAIS

Commune :
LE PORTEL

Section : XC
Feuille : 000 XC 01

Échelle d'origine : 1/500
Échelle d'édition : 1/500

Date d'édition : 21/01/2021
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC50
©2017 Ministère de l'Action et des Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :
BOULOGNE SUR MER
Pôle de topographie et Gestion cadastrale
26 Rue d'Aumont 62321
62321 BOULOGNE SUR MER
tél. 03.21.10.29.02 -fax 03.21.10.29.42
ptgc.620.boulogne-sur-mer@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

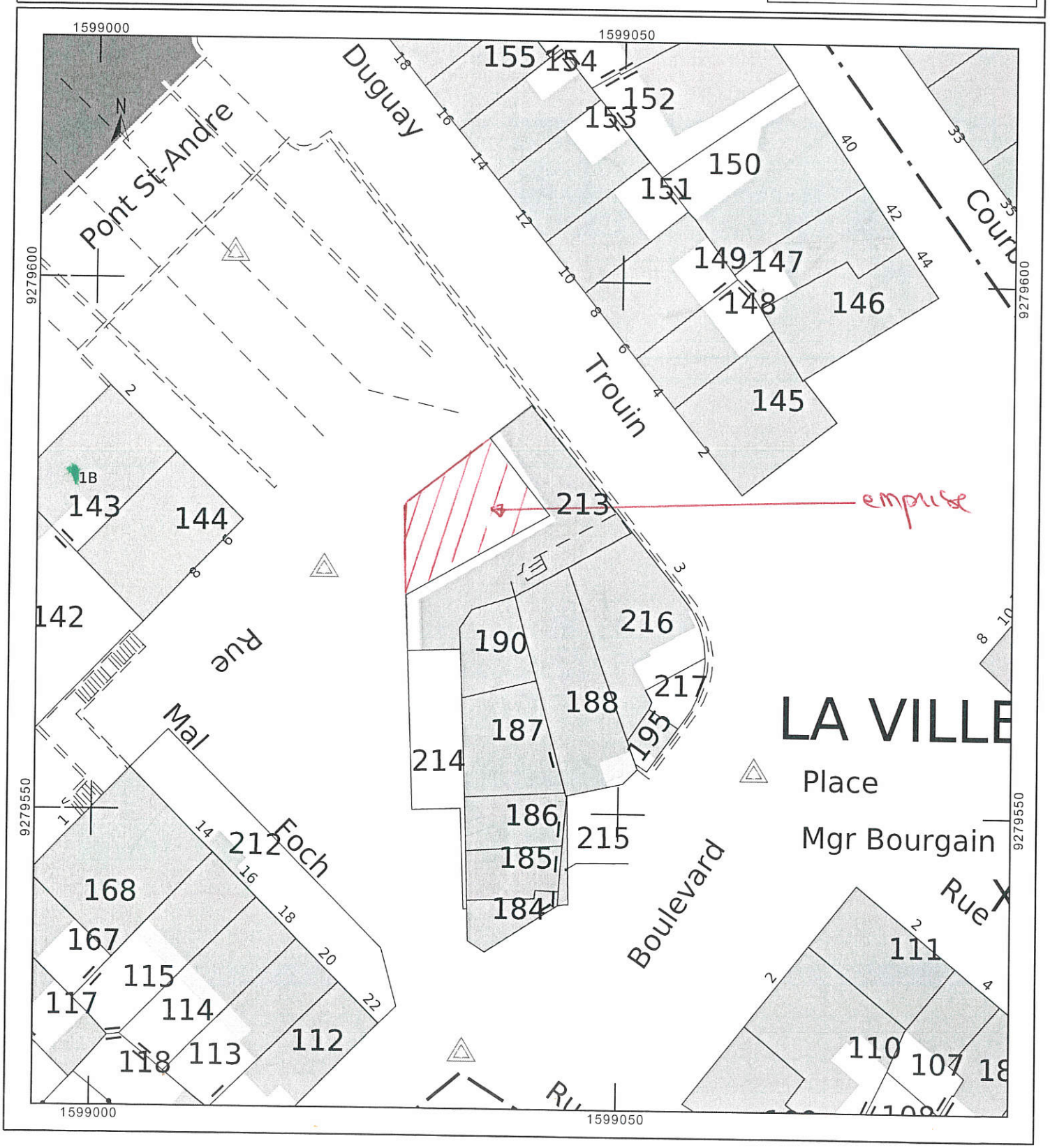

PROPRIETE DE LA COMMUNE LE PORTEL

Projet de Déclassement du Domaine Public

2, rue Pierre MARTIN
62280 SAINT MARTIN BOULOGNE
tel : 03.21.83.00.92
mel : geosolutions@geosolutions.pro

Pas-de-Calais
Le Portel
Rue du Maréchal Foch

Section : XC
Numéro(s) :
Lieu-dit :

Références :	Auteur :	Désignation :
20210223_04945_pdiv_a	JFP	Création du Document

Plan de Division

Ech : 1/200 Planimétrie : Local

Sommets de Limite

Points	X	Y	Nature
1	9028.71	9578.92	Non matérialisé
2	9028.96	9570.58	Non matérialisé
3	9042.62	9578.09	Non matérialisé
4	9036.91	9585.36	Non matérialisé

Sommets de Rétablissement

Points	X	Y	Nature
A	9040.84	9588.45	Angle de bâti
B	9022.82	9579.99	Spit
C	9029.99	9569.80	Angle de bâti
D	9043.88	9577.55	Non matérialisé
E	9037.40	9585.70	Angle de bâti
F	9031.26	9593.01	Angle de mur

LEGENDE

- Balcon
- Façade Bâtiment
- Débord de toit
- Plaque Télécom
- Regard circulaire
- Bordure
- Bordure de type CC2
- Grille Eau Pluviale
- Bordure pavée
- Mur
- Porte
- Coffret Electrique

Opérations Foncières

- (XC-213) Numéro de Parcelle
- 1 Sommet de Limite
- 4,46 m Cotation de Limite
- Application Cadastrale
- A Angle de bâti Sommet de Rétablissement
- Limite Divisoire
- Limite Connue
- 4.46 Cotation de Rétablissement

ORIGINE DES LIMITES

Points 2-3-4 : Limite résultant du plan dressé le 08/12/2010 par M.Thierry BLEARD Géomètre-Expert à BOULOGNE SUR MER (Ref:20244001-SB) et annexé au DMPC n°635U.

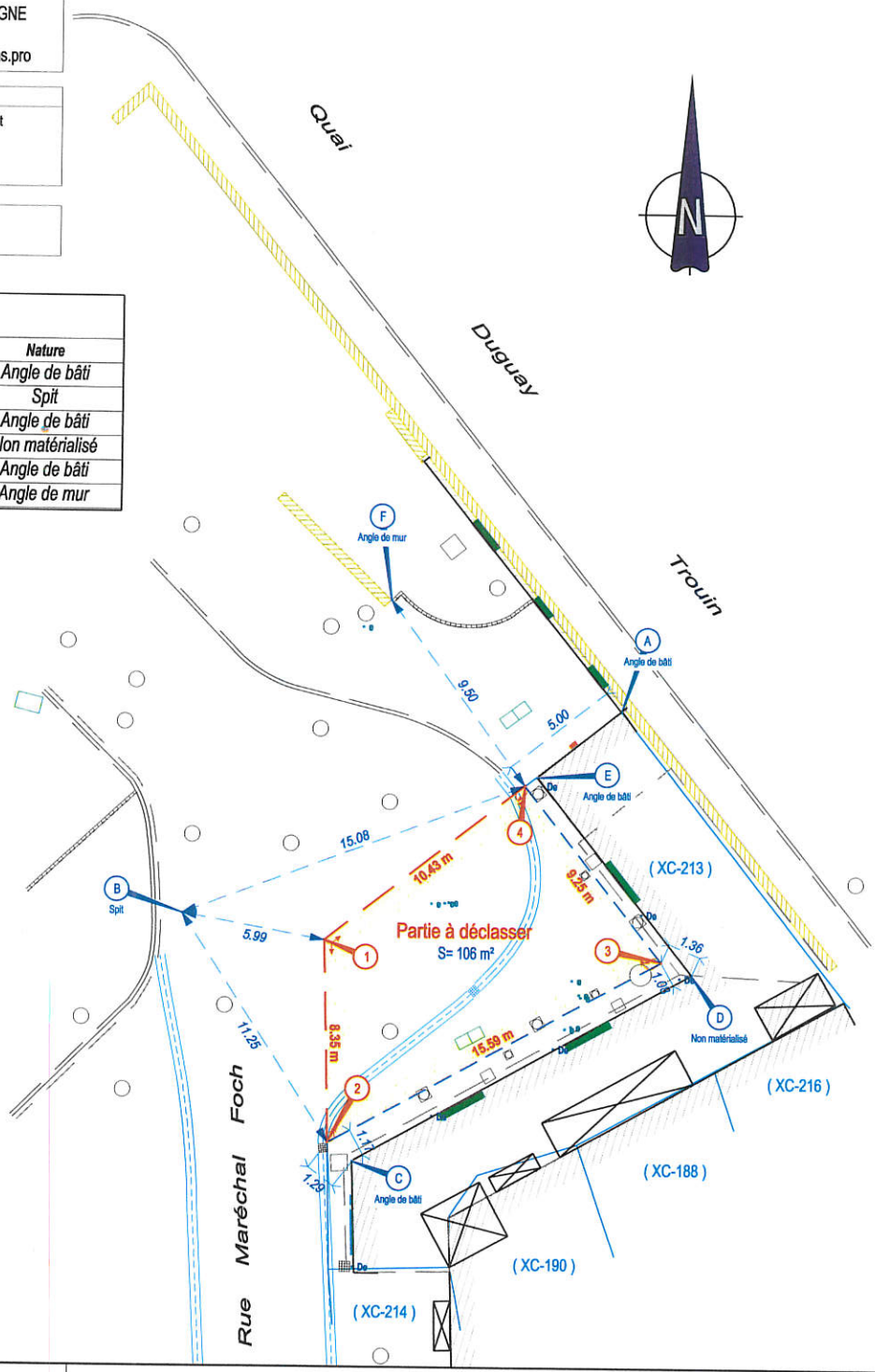

Application cadastrale sans valeur juridique